

COMPTE RENDU DE RÉUNION

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA MOBILITE

Service Eau

Date :08 avril 2022

Heure de début : ...9 heures

Heure de fin :11 heures 45

Lieu :Hôtel du département, Laval

Dossier suivi par :
Anthony MARTIN

N/réf. : MB/AR
PJ :
Diaporama présenté
Courriers avis du dossiers ICPE

Objet : Réunion du bureau de la commission locale de l'eau (BUREAU CLE)

Présents : (confère liste d'émargement)

Monsieur Louis MICHEL (Président de la commission locale de l'eau) ouvre la séance et présente les points à l'ordre du jour.

Les éléments suivants sont des précisions ou remarques au diaporama présenté, transmis avec le présent compte-rendu.

1. Présentation de Mickaël CRUCHON, nouveau chargé de mission gestion quantitative de l'eau et CT EAU

Monsieur Cruchon Mickaël est arrivé le 28 mars 2022 au sein de la cellule d'animation du SAGE en tant que chargé de mission.

Il mènera des actions relatives à la gestion quantitative, autour de la démarche « SAGE Mayenne EAU CAP 2050 » ainsi que l'animation de contrats territoriaux Eau (CTEau) sur le bassin de la Mayenne.

2. Présentation de l'arrêté cadre sécheresse 2022

Monsieur Cyril DEMEUSY (DDT 53) présente l'arrêté cadre sécheresse 2022, signé le 05 avril 2022. Cet arrêté cadre départemental n'apporte pas de changements sur les règles et valeurs de seuils de déclenchements, à l'exception de « la mise en dormance » de la station de Chambellay ni sur les zonages. Des changements sont à noter sur les catégories d'usages, sous-usages, activités afin d'harmoniser les publications sur l'outil PROPLUVIA (<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>).

Monsieur Anthony MARTIN (Cellule SAGE) informe sur le fait que le site PROPLUVIA est actuellement en train d'être mis à jour afin d'améliorer la visibilité et la compréhension du site.

Monsieur Cyril DEMEUSY a ensuite présenté le bilan de la sécheresse de l'année 2021 ainsi que l'évolution des restrictions au cours des 10 dernières années à titre d'exemple.

Monsieur Olivier LEROYER (OFB) a présenté le réseau d'Observatoire National Des Etiages (ONDE). Pendant la période estivale, les agents de l'OFB réalisent des observations visuelles sur différentes stations (une trentaine sur le département de la Mayenne). Il s'agit de station sur des petits cours d'eau permettant d'évaluer le statut de l'écoulement pendant les étiages. Quatre classes d'écoulement sont possibles : Ecoulement visible, Ecoulement visible faible, Ecoulement non visible et Assec. Ce suivi est réalisé au plus près du 25 de chaque mois de mai à septembre. Si la situation hydrologique n'est pas satisfaisante, le suivi peut s'étaler dans le temps.

Madame Alice BURBAN (MNE) s'interroge sur le calage de l'arrêté cadre sécheresse de la Mayenne avec les départements limitrophes. Monsieur Cyril DEMEUSY indique qu'il y a un souhait de coopération interdépartementale mais qu'il y a encore quelques écarts sur les seuils des stations en communs avec l'Orne et le Maine et Loire.

Monsieur Jean-René PELLUAU (Syndicats des irrigants) s'interroge sur l'intérêt des seuils de printemps, présents dans l'arrêté cadre sécheresse du Maine et Loire. Monsieur Cyril DEMEUSY informe que les seuils de printemps permettent de prévenir sur l'état hydrologique d'un bassin versant avant la période d'étiage (du 1^{er} avril au 31 octobre). Ils ne sont pas en vigueur sur le bassin de la Mayenne.

Enfin, Monsieur DEMEUSY informe qu'un comité technique sécheresse devrait avoir lieu en mai 2022 et l'arrêté cadre sécheresse devrait être mis à jour en 2023 en fonction des études des différents SAGE du département de la Mayenne.

3. SAGE Mayenne Eau Cap 2050 : Etude des débits minimum écologiques

Monsieur Anthony MARTIN rappelle la démarche SAGE Mayenne Eau Cap 2050. Au sein de cette démarche, deux études sont prévues en 2022, une étude par bassin versant sur les besoins et la ressource en eau intégrant le changement climatique et une étude sur les débits minimums écologiques. Cette seconde étude a été entamée au 1^{er} janvier 2022. Un premier groupe de travail a eu lieu le 2 mars 2022. Le bureau d'études Aquascop, représenté par Monsieur NEAU, à la charge de cette étude et présente le travail entamé.

Monsieur Mathieu NEAU (Aquascop) rappelle les 3 phases de l'étude :

- Définition des sous-bassins versants étudiés et des tronçons à prospecter.
- Choix des stations et des espèces cibles.
- Proposition de débits écologiques

Monsieur Antoine QUEREAU-LAMERIE (Syndicat des propriétaires ruraux de la Mayenne) attire l'attention du bureau sur l'importance de la phase terrain qui est déterminante pour la définition des débits minimums écologiques. Monsieur NEAU est d'accord sur ce point et rappelle qu'il y aura 3 phases de terrain :

- Parcours des tronçons de 10km et trouver une station intéressante (Le bureau d'études devra parcourir environ 110km de cours d'eau);
- Mesure de débits lors de la période d'étiage (Q1)
- Mesure de débits lorsque le niveau de l'eau sera deux fois supérieur au Q1 (Q2).

Pour donner suite à la demande de Monsieur Antoine QUEREAU-LAMERIE, Monsieur Mathieu NEAU rappelle que les poissons, en tant qu'« espèces parapluie », sont les espèces étudiés lors de cette étude. Une espèce dite « parapluie », est une espèce dont le domaine vital est assez large pour que sa protection assure celle des autres espèces. L'indicateur poisson est aussi un indicateur pris en compte lors de l'évaluation des masses d'eau de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Monsieur Mathieu NEAU présente le choix des différents bassins versants étudiés. Au total, 11 bassins versants ont été prévus lors de cette étude. Il est rappelé que, les bassins versants pouvant être différents en termes d'hydrologie entre l'amont et l'aval, des tronçons peuvent être proposés sur différents secteurs du bassin versant.

Enfin, Monsieur Anthony MARTIN demande l'avis du bureau de la CLE concernant l'information des riverains lors des différentes phases de terrain. Lors de la première phase de terrain, il est proposé d'informer les mairies ainsi que les syndicats de bassin versant et les élus délégués en mairie par le biais d'un courrier. Lors des deux autres phases une station par bassin versant sera prise en compte donc il sera possible de contacter les propriétaires riverains pour les informer.

Le bureau de la CLE est en accord avec le choix des 11 bassins versants étudiés. L'étude des débits minimums écologiques sera présentée par la cellule SAGE à la CLE du 26 avril 2022 pour validation de ces bassins.

4. SAGE Mayenne Eau Cap 2050 : Retour sur le sondage des actions Economies d'eau « sans-regrets »

Monsieur Anthony MARTIN décrit le sondage sur les actions « sans-regrets » envoyé en février 2022 au groupe de suivi SAGE Mayenne Eau Cap 2050 (CLE élargie). Le SDAGE Loire Bretagne définit les actions regrets de la manière suivante « Les économies d'eau, pour tous les usages, sont à promouvoir car elles constituent une mesure sans regrets dans le plan d'adaptation au changement climatique ». 10 actions ont été proposés, 7 actions ont été retenues dans le but de les mettre en place par la cellule SAGE. Les 7 actions sont les suivantes :

- Ateliers Ateliers/Formations/Travaux pratiques sur les économies d'eau dans les collectivités
- Communication générale sur les arrêtés cadre sécheresse
- Actions auprès des éleveurs : Guide des bonnes pratiques (Economies liés à l'abreuvement)
- Actions auprès des écoles – Jeu « GASPIDO »
- Actions auprès des industriels : Sensibilisation avec les CCI
- Plaquette diagnostic économies d'eau des bâtiments publics (Simplifiant le guide existants)
- Communication sur les végétaux économes en eau dans les jardins et espaces verts (action engagée par le bassin de la Sarthe – mutualisation)

Il a été proposé par les membres du bureau de la CLE de réaliser des actions en commun car certains thèmes proposés se regroupent et permettrait d'élargir le champ des personnes intéressées (exemple des économies d'eau sur les espaces verts, les bâtiments communaux et la guide de diagnostic)

5. Point divers

a. Dossier pour avis

- Dossier de renouvellement d'autorisation d'exploiter la carrière d'Entrammes :

Monsieur Anthony MARTIN présente la demande de renouvellement d'exploiter la carrière d'Entrammes. La demande est sollicitée par la société PIGEON GRANULATS LOIRE ANJOU.

La présente demande d'autorisation concerne un renouvellement d'exploiter pour 30 ans sur une surface identique mais une profondeur de côte minimale d'extraction qui passe de -35m NGF à -70m NGF.

Après analyse technique, le projet ne présente pas de contradictions avec les préconisations du SAGE Mayenne sur les points présentés. Nous recommandons de limiter les rejets dans la Jouanne au volume annoncé dans le dossier (200 000 m³/an) mais aussi d'être vigilant quant à l'absence de perte de la Jouanne vers la carrière liées à l'approfondissement.

Monsieur LEROYER indique qu'il faut aussi être vigilant au plan d'eau en fin d'exploitation (modalité d'aménagement, impact milieu/ressources, réutilisation pour d'autres usages, ...)

- Dossier de d'autorisation environnementale dans le cadre du renouvellement, de la régularisation et de l'extension d'exploiter la carrière de la Haie Traversaine :

Monsieur Anthony MARTIN présente la demande d'avis cité ci-dessus.

La présente demande d'autorisation concerne un renouvellement d'exploiter sur 11ha, une extension d'exploiter de 12ha et une régularisation d'1ha. La production moyenne et maximale reste inchangée (150 000 T/an et 250 000 T/an).

Après analyse technique et une remarque de Monsieur LEROYER concernant le pH très acide, le projet ne présente pas de contradictions avec les préconisations du SAGE Mayenne sur les points présentés. Nous recommandons d'être vigilant aux milieux aquatiques étant donné la proximité de la Colmont et du Lac de Haute Mayenne. Nous recommandons aussi de suivre le phosphore total ainsi que le pH au niveau du rejet ainsi que de la surverse du futur plan d'eau après arrêt d'exploitation.

- Dossier d'autorisation environnementale dans le cadre de la poursuite des activités de l'Ecopôle de la SEDA à Chenillé-Champteussé et les Hauts d'Anjou

Monsieur Anthony MARTIN présente la demande d'avis cité ci-dessus.

L'Ecopôle de la SEDA dispose aujourd'hui d'une Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de capacité 100 000 T/an. Elle dispose aussi d'une Installation de stockage des déchets dangereux (ISDD) d'une capacité de 55 000 T/an.

La présente demande d'autorisation représente une augmentation progressive des tonnages de déchets sur l'Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) selon les paliers suivants + 15 kt/an jusqu'en 2024 (pour avoir un maximum de 70kt/an), + 20 kt/an jusqu'en 2025 (pour avoir un maximum de 90 kt/an), + 20 kt/an jusqu'en 2026 (pour avoir un maximum de 90kt/an). La capacité de l'ISDD actuelle serait donc doublée.

Une extension du site existant est prévue sur une surface totale de 32,7ha. Sur cette extension, le souhait de l'entreprise est de créer une nouvelle ISDD de capacité annuelle de 110 000 T/an, une ISDND d'une capacité de 100 à 500 000 T/an, un casier spécifique à la réception de matériaux de construction contenant de l'amiante, une plateforme de traitements des terres polluées et une plateforme de préparation et de stockage des excédents de matériaux.

Après analyse technique, le bureau de la CLE demande des compléments sur les compensations de zones humides, mares et bocage. Un point de vigilance est apporté compte tenu de la fragilité des têtes de bassin versant où est implanté l'installation.

Madame DESOBEAU (DREAL PDL) rappelle aussi qu'il est important de ne pas oublier la doctrine Eviter, Réduire et ensuite Compenser.

Les avis et remarques du bureau de la CLE sur ces dossiers seront transmis par courrier aux préfectures concernées.

b. Temps fort CT EAU Mayenne amont

Pour information aux membres du bureau de la CLE, dans le cadre du lancement du CT EAU Mayenne amont, la cellule SAGE Mayenne, en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Normandie, organise une journée sur les zones humides et têtes de bassin versant sur la commune de Lonlay l'Abbaye le vendredi 29 avril 2022.

Les membres du bureau de la CLE proposent d'inviter les membres de la CLE.

c. Agenda

La prochaine CLE du SAGE Mayenne se tiendra le 26 avril 2022 de 14h à 16h30 au sein de la salle du Grand Amphithéâtre, CENTRE JEAN MONNET à LAVAL.

Le Président de la commission locale de l'eau

Louis MICHEL

